

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Délibération n° 2022D129

Le Conseil communautaire, convoqué le 15 novembre 2022, s'est réuni en séance ordinaire, au siège de la Communauté de communes Vie et Boulogne, le **lundi 21 novembre 2022 à 19 heures**, sous la présidence de Guy PLISSONNEAU.

Présents : 40

AIZENAY : F. ROY, S. ADELEE, R. URBANEK, C. BARANGER, Ch. GUILLET, Ph. CLAUTOUR
APREMONT : S. BUFFETAUT
BEAUFOU : D. HERMOUET, J-Ph. BODIN
BELLEVIGNY : J. ROTUREAU, N. DURAND-GAUVRIT, S. PLISSONNEAU, Ph. BRIAUD, F. FLEURY
CHAPELLE PALLUAU (LA) : X. PROUTEAU, V. JOLLY
FALLERON : G. TENAUD, Y. HERBERT
GENETOUZE (LA) : G. PLISSONNEAU, S. GUIDOUX
GRAND-LANDES : P. MORINEAU
LUCS-SUR-BOULOGNE (LES) : D. PASQUIER, Ph. GREAUD, C. ROUX
MACHE : F. RAGER, C. NEAU
PALLUAU : M. BARRETEAU, G. BUTEAU
POIRE-SUR-VIE (LE) : S. ROIRAND, M. ROCHAS, M. CHARRIER-ENNAERT, F. GUILLET, J-L. RONDEAU, Ph. SEGUIN, C. GUINAUDEAU, N. KUNG
SAINT-DENIS LA CHEVASSE : M. HERMOUET
SAINT-ETIENNE DU BOIS : G. AIRIAU, C. COULON-FEBVRE
SAINT-PAUL MONT PENIT : Ph. CROCHET

Absents excusés : 6 dont 4 pouvoirs

AIZENAY : I. GUERINEAU donne pouvoir à C. BARANGER, M. TRAINÉAU donne pouvoir à S. ADELEE
APREMONT : G. CHAMPION donne pouvoir à G. PLISSONNEAU
BELLEVIGNY : M-D. VILMUS
POIRE-SUR-VIE (LE) : C. RENARD
SAINT-DENIS LA CHEVASSE : C. FRAPPIER donne pouvoir à M. HERMOUET

Absents : 3

AIZENAY : F. MORNÉ
LUCS-SUR-BOULOGNE (LES) : Ch. GAS
SAINT-DENIS LA CHEVASSE : Ch. DURAND

Objet : Appel à projet ACTEE MERISIER.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi du 18 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;

Vu l'arrêté du 10 mars 2019 portant validation du programme ACTEE ;

Vu le décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire ;

La Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et des Régies (FNCCR) est porteuse du Programme CEE ACTEE 2, référencé PRO-INNO-52. Ce programme, apporte un financement, via des appels à projets, aux collectivités lauréates pour déployer un réseau d'économies de flux, accompagner la réalisation d'études technico-économiques, le financement de la maîtrise d'œuvre, ainsi que l'achat d'équipements de suivi de travaux de rénovation énergétique. En tant qu'adhérent à la FNCCR, le SYDEV est apte à coordonner une action collective, à l'échelle départementale, portant sur les sujets précités qu'il développe pour le compte de ses membres depuis de nombreuses années.

Le Programme ACTEE 2 vise à aider les collectivités à mutualiser leurs actions, à agir à long terme et ainsi à planifier les travaux de rénovation énergétique tout en réduisant leurs factures d'énergie. Le déploiement de ce programme dans tout le territoire national repose sur une implication forte des collectivités territoriales volontaires.

Considérant que la coopération entre les territoires était vivement encouragée dans le cadre de l'appel à projet MERISIER, la Communauté de communes Vie et Boulogne, la Communauté d'Agglomération La Roche Sur Yon, la Communauté de communes Sud Vendée Littoral, de la Communauté d'Agglomération des Sables d'Olonne, la Communauté de communes Terres de Montaigu Rocheservière, la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, la Communauté de communes Challans Gois communauté, la Communauté de communes du Pays de Fontenay Vendée, la Communauté de communes Vendée Grand Littoral, la Communauté de communes du Pays des Herbiers, la Communauté de communes du Pays de Mortagne, la Communauté de communes du Pays de Saint Fulgent - Les Essarts, la Communauté de communes du Pays de Pouzauges, la Communauté de communes du Pays de Chantonay, la Communauté de communes Océan Marais de Monts, la Communauté de communes Vendée Sèvre Autise, la Communauté de communes du Pays de la Châtaigneraie, la Communauté de communes de l'Île de Noirmoutier, la Commune de l'Île d'Yeu **ont déposé une candidature commune, portée par le SYDEV, coordinateur du groupement.**

Le 12/07/2021, le dossier de candidature a été retenu par le Jury du Programme ACTEE pour la mise en œuvre des actions décrites dans la candidature. Les membres du groupement pourront donc bénéficier d'un accompagnement méthodologique et de financements pour mettre en œuvre des actions en matière d'efficacité énergétique validées par le Jury de l'AAP MERISIER sur une période s'étendant du 12/07/2021 au 30/09/2023.

Les dépenses éligibles sont de différentes natures et notamment les suivantes :

- Etudes énergétiques (audits et Simulations Thermiques Dynamiques) subventionnées à 50% par le programme ACTEE MERISIER de la FNCCR et 30% par le SYDEV
- Les installations de Gestion Technique des Bâtiments (GTB) subventionnées à 50% par le programme ACTEE MERISIER de la FNCCR

Ces actions s'inscrivent dans une démarche globale de réduction des consommations d'énergie en application des exigences imposées par le décret tertiaire. Les dépenses et aides prévisionnelles retenues dans la candidature sont détaillées par EPCI dans l'**annexe 4** jointe à la présente délibération. Le ciblage correspond à une analyse croisée entre le nombre des bâtiments scolaires primaires et le travail d'identification mené dans le cadre de la démarche PILE du SYDEV en concertation avec les EPCI et leurs communes membres.

Ainsi, sur Vie et Boulogne, le prévisionnel suivant a été défini, au bénéfice d'établissements scolaires primaires publics :

- **Trois Gestions Techniques du Bâtiment,**
- **Deux audits énergétiques,**
- **Une simulation thermique dynamique**

pour un montant total de 58 500 €, permettant de mobiliser 29 250 € de Certificats d'Economie d'Energie.

Suite à la sélection par le Jury de la candidature du groupement ACTEE porté par le SYDEV, coordinateur, et dont la Communauté de communes Vie et Boulogne est membre à part entière, une convention de partenariat relative à la mise en œuvre du projet lauréat sera conclue entre la FNCCR et l'ensemble des collectivités membres du groupement (projet en **annexe 5** de la présente délibération).

Par adoption des motifs exposés par la Vice-Présidente et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver la mise en œuvre du dossier de candidature retenu par le jury ACTEE pour l'AAP MERISIER.
- D'approuver le montage et le fonctionnement du groupement porté par le SYDEV.
- D'autoriser le Président à signer toutes pièces ou documents afférents à la présente délibération, en particulier le projet de convention joint en annexe à la présente délibération et ses éventuels avenants pouvant intervenir.
- D'autoriser le Président ou son représentant dûment habilité à engager les dépenses liées aux actions portées par les membres du groupement dans le cadre de la candidature à l'AAP MERISIER et retenue par le Jury ACTEE.
- De charger le Président ou son représentant d'exécuter la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 24/11/2022

Reçu en préfecture le 24/11/2022

Publié le

SLOW

ID : 085-200072882-20221121-2022D129-DE

.....

Pour copie conforme au registre

Le vingt-deux novembre deux-mille-vingt-deux,

Acte publié sur le site internet Vie et Boulogne le 28 novembre 2022.

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Le Président,

Guy PLISSONNEAU

